

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)  
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION  
du Conseil communautaire  
Séance du mercredi 05 novembre 2025

DEL20251105\_113

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale, à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE,

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE,

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 6

Absents excusés avec procuration : Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET, Denise FERNANDES a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Lucas PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD a donné pouvoir à André PUGIN, Denise GERELLI-FORT a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Isabelle SAGE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ,

Absents excusés : Dominique BRAND, David DE VITO, Billy MARQUET, Valérie VACHOUX,

Absents : Anne-Marie LALLIARD, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN

**DEL20251105\_113 - Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre (MOE) pour l'aménagement de la Maison des Solidarités**

Rapporteur : Madame Isabelle ROGUET, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des Solidarités

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002\_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024 ;

VU la délibération DEL 20240502\_045 du Conseil communautaire, en date du 2 mai 2024, portant définition de l'intérêt communautaire de la Collectivité au titre de ses compétences supplémentaires, et tout particulièrement au titre de l'action sociale conformément à l'article 9-5-4, précisant la capacité d'Arve & Salève à mettre en œuvre le programme d'actions intercommunal relevant du Projet Social de Territoire ;

VU la délibération n° DEL20240214\_12 de la Communauté de Communes Arve et Salève, en date du 14 février 2024 portant approbation du Projet Social de Territoire et son programme d'actions ;

**VU** la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique, de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre "en vue de la réhabilitation et l agrandissement des locaux de l'ancienne gendarmerie, pour création d'une Maison des Solidarités" publiée le 5 septembre 2025, et fixant au 6 octobre 2025 la date limite de réception des offres ;

Mme la Vice-Présidente, Madame Isabelle Roguet, rappelle que la communauté de communes Arve & Salève est propriétaire du bâtiment de l'actuelle gendarmerie, situé 28 route de Cry à Reignier-Esery. La livraison du nouveau bâtiment administratif de la gendarmerie est prévue pour début 2026, libérant ainsi le bâtiment actuel de toute occupation.

Dans le cadre du Projet Social de Territoire, voté en 2024, les élus ont souhaité réhabiliter et agrandir ce bâtiment afin de le transformer en « Maison des solidarités ».

Cette transformation devrait permettre d'accueillir, potentiellement, au sein d'un même bâtiment les associations et services suivants : Epicerie sociale et antenne locale du Secours Catholique, France Services, l'ADMR de Reignier-Esery, l'Espace de Vie Sociale ainsi que les archives de la collectivité, créant ainsi un pôle identifiable par les habitants et favorisant les synergies entre acteurs.

En vue de réaliser ces travaux de réhabilitation, la collectivité a donc lancé en septembre 2025 une procédure adaptée de consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre, dont la date limite de remise des offres était fixée au 6 octobre 2025.

Le montant de l'enveloppe travaux pour ce projet a été estimé à 714 000€ HT.

Cinq offres ont été reçues et analysées conformément aux critères du règlement de la consultation.

Après analyse des offres, et après une phase de négociation avec les trois soumissionnaires ayant présenté les offres les mieux classées au regard des critères de sélection établis, l'offre du candidat **M'ARCHITECTE** apparaît comme celle économiquement la plus avantageuse.

Le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi attribué au cabinet **M'ARCHITECTE** pour un montant de **99 248€ HT**.

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à l'extension du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, pour un montant de 99 248 € HT attribué à **M'ARCHITECTE** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes pièces annexes ou documents afférents nécessaires à sa bonne exécution, y compris en cas de résiliation ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération ;
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget chapitre 20 article 2031

Le Secrétaire de séance  
Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture, le 12/11/2025  
Publié, le 12/11/2025*